



Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue lundi 2 novembre 2015 à 19 h 30 à la salle Joseph-Pelletier, située au 150, rue Saint-Joseph à Squatec.

Sont présents : M^{mes} Jacqueline Caron, mairesse
Francine Roy, conseillère
Suzanne Ouellet, conseillère
Juliette Côté, conseillère
MM. Alain Malenfant, conseiller
Francis Pelletier, conseiller

Est absente : M^{me} Chantal Pelletier, conseillère

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Jacqueline Caron, mairesse.

Julie Garon, directrice générale étant présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 par Jacqueline Caron.

RÉSOLUTION N° 2015-11-205

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition d'Alain Malenfant, il est résolu d'adopter l'ordre du jour proposé. Il est de plus résolu de laisser ouvert le point « Autres sujets ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-11-206

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2015

Sur la proposition de Francine Roy, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-11-207

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 OCTOBRE 2015

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 octobre 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-11-208

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 OCTOBRE 2015

Sur la proposition d'Alain Malenfant, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 octobre 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-11-209

APPROBATION DES COMPTES

Sur la proposition Suzanne Ouellet, il est résolu que les comptes totalisant 150 887.54 \$ dont le détail apparaît à l'annexe 11-2015 soient approuvés. Le certificat de disponibilité de crédits est classé sous la cote 204-101.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CORRESPONDANCE

Madame la Mairesse fait lecture d'un résumé de la correspondance.

RÉSOLUTION N° 2015-11-210

ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – CAMION DE DÉNEIGEMENT 1990 ET LE BALAI MÉCANIQUE

Considérant la réception d'une seule soumission.

Sur la proposition de Francine Roy, il est résolu d'accepter la soumission d'Excavation MTJP au montant de 1005 \$ pour le camion de déneigement 1990 et 505 \$ pour le balai mécanique et qui totalisent 1 510 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-11-211

BUDGET D'HONORAIRE – SURVEILLANCE DES TRAVAUX – REMPLACEMENT DU TUYAU DANS LA RIVIÈRE – ROCHE LTÉE

Sur la proposition d'Alain Malenfant, il est résolu d'accepter le budget d'honoraires professionnels de la firme Roche Ltée au montant de 8 680\$ avant taxes pour la surveillance de chantier pour le remplacement du tuyau dans la rivière Touladi.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-11-212

DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES DU CONTRAT AVEC LES ENTREPRISES DELORME INC. POUR LE REMPLACEMENT DU TUYAU DANS LA RIVIÈRE TOULADI

Sur la proposition Francis Pelletier, il est résolu de désigner madame Jacqueline Caron, mairesse et madame Julie Garon, directrice générale comme signataire du contrat avec les Entreprises Delorme Inc. pour le remplacement du tuyau dans la rivière Touladi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-11-213

ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2016 – RÉGIE INTERMUNICIPAL DES DÉCHETS DU TÉMISCOUATA (RIDT)

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu d'approuver le budget 2016 de la Régie Intermunicipale des déchets du Témiscouata (RIDT) telles que présentées. Il s'agit d'un budget équilibré de 3 351 230 \$. Les quotes-parts pour notre municipalité s'élèvent à 102 992 \$ alors que pour 2015, elles étaient de 99 858 \$ et en 2014, elles étaient de 112 307 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

La directrice générale a remis le formulaire Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil à chaque élu. Par la suite, l'original sera envoyé à monsieur Pierre Moreau, président du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ

En conformité avec l'article 1022 du Code municipal, la directrice générale dépose la liste des personnes endettées envers la municipalité et ce, en date du 2 novembre 2015. Un état de compte sera transmis aux personnes dont le dû est supérieur à 500 \$, comme premier avis.

DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF AU 30 SEPTEMBRE 2015

La directrice générale dépose l'état des revenus et des dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant et ce, en conformité à l'article 176.4 du Code municipal.

PROCLAMATION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT

Considérant qu'à travers le monde, la *Journée internationale des droits de l'enfant* est célébrée le 20 novembre pour commémorer l'adoption, par les Nations Unies, de la Déclaration des droits de l'enfant et de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Considérant que c'est l'occasion idéale pour les jeunes d'ici d'exprimer leurs points de vue et de bâtir leur avenir.

Considérant que le Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent a réuni des représentants d'organismes de la région au sein d'un comité afin de réfléchir sur les façons d'articuler et de souligner la Journée des droits de l'enfant sur le territoire bas-laurentien.

Considérant l'importance de veiller collectivement au mieux-être, au bon développement, au respect, à la protection et à l'avenir des enfants au Bas-Saint-Laurent.

Je, Jacqueline Caron, à titre de mairesse de la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec et au nom du conseil municipal, proclame la journée du 20 novembre « **JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT** » sur le territoire de la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec et invite la population à célébrer les enfants en tant qu'acteurs de leur propre vie au sein de notre collectivité et en tant que citoyens actifs pouvant réaliser leur plein potentiel.

RÉSOLUTION N° 2015-11-214

DEMANDE DE FINANCEMENT DU FONDS JEUNESSE TÉMISCOUATA 2015-2016

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu d'appuyer la demande de financement du Fonds Jeunesse du Témiscouata pour 2015-2016. Il est de plus résolu de verser un per capita de 0.25 \$ par habitants qui totalise 296 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-11-215

FACTURE POUR LE PAVILLON AU CAMPING ET CHALETS SQUATEC – ÉBÉNISTERIE GILLES TALBOT

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu d'accepter la facture d'Ébénisterie Gilles Talbot au montant de 8 527.98 \$ avec taxes pour la rénovation du pavillon au Camping et chalets Squatec. Il est de plus résolu de puiser l'argent dans le surplus accumulé au poste 55 990 00 000, car ce n'était pas prévu dans le budget 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-11-216

DÉSIGNATION D'UN RESPONSABLE QUI SERVIRA DE LIEN ENTRE SA MUNICIPALITÉ ET LA CORPORATION TOURISTIQUE DE LA ROUTE DES MONTS NOTRE-DAME

Sur la proposition d'Alain Malenfant, il est résolu de désigner madame Carole Morneau comme personne qui servira de lien direct entre la municipalité et la Corporation. Il est de plus résolu de désigner madame Jacqueline Caron, mairesse comme délégué de notre Conseil municipal pour siéger sur le conseil d'administration.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-11-217

CONTRIBUTION POUR ASSURER LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION DE LA CORPORATION TOURISTIQUE DE LA ROUTE DES MONTS NOTRE-DAME

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu de contribuer pour assurer la mise en œuvre du plan d'action de la Corporation Touristique de la Route des Monts Notre-Dame au montant de 1 \$ per capita et qui totalise 1 184 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-11-218

APPROBATION AU NOUVEAU TRAJET RETENU, AU NOUVEAU NOM POUR IDENTIFIER LA ROUTE TOURISTIQUE ET AU NOUVEAU PICTOGRAMME – CORPORATION TOURISTIQUE DE LA ROUTE DES MONTS NOTRE-DAME

Concernant l'implantation d'une 3^e route touristique signalisée au Bas-Saint-Laurent qui traverserait le territoire de notre municipalité et relierait Dégelis à Sainte-Luce.

Considérant que cette route consolidera l'offre touristique et les services de proximité des municipalités.

Considérant que le projet a déjà obtenu l'appui de la population, des intervenants touristiques et des organismes de développement des MRC de Témiscouata, de Rimouski-Neigette et de la Mitis.

Considérant qu'une telle route touristique représente une vitrine nationale pour nos entreprises et aura pour effet de renforcer le pouvoir attractif de notre territoire.

*Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu que la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec, accorde son approbation au trajet recommandé par les membres du Comité de signalisation des routes et circuits touristiques du Québec et donne son accord pour le nom, **La Route des Monts Notre-Dame** et le pictogramme tel que proposé. De plus, la municipalité s'engage à autoriser le ministère des Transports du Québec à installer la signalisation de **La Route des Monts Notre-Dame** sur le réseau routier dont elle a la responsabilité d'entretien.*

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-11-219

COMMANDE DE BAC EXTÉRIEUR DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DU TÉMISCOUATA (RIDT)

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu de participer au programme de subvention pour l'achat de bacs deux voies (déchets-recyclage). La RIDT nous propose une commande de groupe, pour l'ensemble des lieux publics des municipalités du Témiscouata. Il est de plus résolu d'acheter 5 bacs (2 au camping, 1 à l'édifice, 1 au Jardin d'Antan et un autre en réserve) au montant de 303 \$ chacun qui totalise 1 515 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-11-220

DEMANDE D'AUGMENTATION SALARIALE POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

Sur la proposition de Francine Roy, il est résolu d'accepter la demande d'augmentation salariale pour le poste de directrice générale adjointe. Il est de plus résolu que cette dernière soit exonéré à l'échelon 5 de l'échelle salariale et ce, à partir du 2 novembre 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-11-221

RAPPEL DU PERSONNEL AFFECTÉ À L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu de procéder au rappel au travail de madame Johanne Raymond et de monsieur Marco Lord à titre de préposés aux services aux utilisateurs et à l'entretien de la patinoire. Il est de plus résolu de rappeler au personnel qu'il doit s'assurer qu'il n'y ait aucune consommation d'alcool dans le chalet des loisirs et sur le terrain de celui-ci en l'absence du permis requis. Les préposés doivent de plus s'assurer que l'interdiction de fumer dans le chalet des loisirs soit respectée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES

Pour votre information, le bureau sera fermé du 23 décembre 2015 au 3 janvier 2016. De retour le 4 janvier 2016.

RÉSOLUTION N° 2015-11-222

CHANGEMENT DU MAIRE SUPPLÉANT – APRÈS UN AN

Sur la proposition Francis Pelletier, il est résolu de désigner monsieur Alain Malenfant à titre de maire suppléant pour un mandat d'un an à compter des présentes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RAPPORT DU MAIRE

Madame la mairesse donne les grandes lignes du rapport de la situation financière de la municipalité et donne les grandes orientations pour 2015 et les deux (2) années suivantes. Un résumé sera distribué à l'ensemble des citoyens dans le bulletin municipal de décembre 2015.

ENTRETIEN DES CHEMINS DURANT L'HIVER

Les élus remettre en décembre l'adoption de l'entretien des chemins durant l'hiver afin de valider les données inscrites dans la dernière résolution de 2011.

RÉSOLUTION N° 2015-11-223

RENOUVELLEMENT DE NOTRE ADHÉSION À LA FÉDÉRATION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (FQM)

Sur la proposition Juliette Côté, il est résolu de renouveler notre adhésion avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2016. Par conséquent, le montant n'est pas encore reçu, mais la MRC de Témiscouata vont nous facturé le tout en quote-part.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CONSEIL DES MAIRES DU 21 SEPTEMBRE 2015

Jacqueline fait un résumé de la réunion du conseil des maires du mois de septembre 2015

RAPPORT DES COMITÉS

Les élus résument les différentes activités auxquelles ils ont participé au cours du dernier mois dans le cadre des réunions des comités dont ils sont membres.

SUIVI - EAU POTABLE

Jacqueline résume que la firme Roche Ltée élaborerons sur un concept pour être en mesure de cibler l'endroit pour la désinfection de l'eau potable, à suivre.

TAUX D'OCCUPATION DES CHALETS AU CAMPING –OCTOBRE 2015

Jacqueline fait état des réservations des chalets au camping pour le mois de octobre 2015. Il y a eu 35 nuitées.

RÉSOLUTION N° 2015-11-224

ENTÉRINER L'EMBAUCHE DU PERSONNEL POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS DURANT L'HIVER

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu de procéder à l'embauche de Carl Lévesque, Bernard Dionne et Normand Fontaine à titre d'opérateur pour la prochaine saison hivernale, et ce au moment où le directeur des travaux publics le jugera opportun. Il est de plus résolu que ceux-ci soit rémunéré selon l'échelon 7 pour Carl Lévesque, l'échelon 2 pour Bernard Dionne et Normand Fontaine.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Je, Julie Garon, directrice générale, certifie que les crédits nécessaires au paiement des dépenses réalisées et engagées dont il est fait mention dans le présent procès-verbal sont disponibles.

Directrice générale, secrétaire-trésorière

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la Mairesse procède à la période de questions.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Levée de la séance à 20 h 47.

En signant le procès-verbal, Jacqueline Caron, mairesse, est réputée avoir approuvé et signé chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Mairesse

Directrice générale, secrétaire-trésorière